

Règlement

Le cinquième Festival International du Film d'Archéologie de Nyon a lieu à Nyon du 3 au 7 mars 2009.

Les buts

Le festival a pour but de faire connaître l'archéologie au grand public au moyen du film. Il essaye de promouvoir ce moyen d'expression en primant les meilleurs films d'archéologie récents.

Organisation

Le festival est organisé par le Musée Romain de Nyon

Participation

Peuvent participer au festival tous les films récents qui ont pour thème l'archéologie ou l'histoire ancienne.

Le choix de la programmation se fait sur la base de critères archéologiques et cinématographiques.

Les films sélectionnés prennent part à la compétition.

Compétition

Les films sélectionnés prennent part à la projection publique et à la compétition pour l'un des prix.

Pour participer au festival, une version française du film est demandée. Si celle-ci n'existe pas, l'envoi du texte complet (commentaires, interviews, sous-titrages...) est exigée. La traduction sera soit lue simultanément à la projection du film, soit sous-titrée, soit enregistrée si une version de son international existe.

Jury

Le jury sera composé de 5 personnes dont 2 archéologues et 2 professionnels de l'audiovisuel.

Il jugera la validité scientifique des informations contenues et la manière de les traiter.

Il décernera les prix suivants :

- Le prix du meilleur film scientifique
- Le prix du meilleur film à petit budget
- Le prix du jury du festival

Le public décernera le prix du public

Le jury pourra aussi décerner des mentions spéciales s'il le juge nécessaire.

Les lauréats pourront mentionner à leur générique : "primé au festival international du film d'archéologie de Nyon".

Envoi

Afin de participer à la sélection du festival, les réalisateurs voudront bien nous envoyer de préférence deux DVD. Si leur film est sélectionné, ils peuvent soit nous faire parvenir pour la projection une cassette Béta, trois semaines avant le début de la manifestation, soit le film est projeté à partir du DVD si la qualité de celui-ci est suffisante.

Les inscriptions devront nous être parvenues avant le 28 novembre 2008.
Les cassettes pour le festival devront être expédiées à l'adresse suivante:

Festival du film d'archéologie
Musée romain
5, place du Château
1260 Nyon
Suisse

Les DVD reçus pour la sélection, sauf accord contraire avec le producteur, resteront dans les archives du festival. Les cassettes Béta, ou DVD supplémentaires reçus pour la projection seront retournées aux propriétaires.

Des extraits des films sélectionnés pourront être diffusés lors d'éventuelles émissions de télévision parlant du festival ou sur internet.

Les films sélectionnés pourront être présentés lors de manifestations décentralisées à but non lucratif traitant des films d'archéologie (musées, sociétés archéologiques ou historiques, écoles, etc....)

Assurances

En cas de perte d'un film, la responsabilité des organisateurs implique le remboursement des frais d'une copie du film.

For juridique

Le for juridique est à Nyon.